

Recommandation 608 (1970)¹

Amélioration de l'état dentaire des populations dans les Etats membres du Conseil de l'Europe (questions odontologiques)

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Considérant que, dans la plupart des pays d'Europe, la consommation de certains aliments favorise l'évolution de la carie dentaire, au point que 80 à 98 % des jeunes en âge scolaire en sont atteints, et préoccupée du fait que les dentistes sont en nombre insuffisant pour veiller efficacement à l'état bucco-dentaire de la population ;
2. Considérant que la plupart des gens ne sont pas assez bien informés des conséquences des affections dentaires, des moyens possibles de prévention, et de l'état d'avancement des recherches et de la pratique dentaires ;
3. Considérant que la fluoration de l'eau potable constitue un moyen efficace et peu onéreux pour réduire considérablement les cas de carie ;
4. Se félicitant des efforts déjà entrepris par l'Organisation Mondiale de la Santé dans la lutte contre les affections dentaires,
5. Recommande au Comité des Ministres :
 - a. de charger le Comité européen de Santé publique d'étudier les points susmentionnés, en vue d'élaborer avant la fin de l'année 1972 une résolution concernant les questions odontologiques, qui devrait notamment contenir :
 1. un plan d'éducation dentaire au niveau européen, basé sur les résultats des recherches récentes et qui devrait être systématiquement appliqué dans toutes les écoles ;
 2. des propositions détaillées quant à l'information de la population des Etats membres par les Ministères et services compétents sur les dangers que représentent les maladies dentaires et l'efficacité des mesures préventives destinées à combattre la carie dentaire et les affections des gencives ;
 3. des suggestions quant aux mesures à prendre en vue d'atteindre un taux par habitant de dentistes à qualifications universitaires qui permette aux praticiens, en fonction de certaines conditions existant dans les différentes régions, de veiller efficacement à l'état dentaire de la population ;
 4. des propositions détaillées quant à la fluoration de l'eau potable dans les Etats qui participent aux activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la santé publique ;
 - b. d'inscrire d'urgence au Programme de travail les points mentionnés sous (a), et d'accorder, à partir de 1971, les crédits nécessaires pour les travaux à entreprendre par le Comité européen de Santé publique dans le domaine des questions odontologiques.

1. Discussion par l'Assemblée le 21 septembre 1970 (12e séance) (voir [Doc. 2810](#), rapport de la commission des questions sociales et de la santé). Texte adopté par l'Assemblée le 21 septembre 1970 (12e séance).

